

DATE DE LA CONVOCATION : 23 juin 2018	Président de Séance : Xavier TORNIER
DATE DE L’AFFICHAGE : 23 juin 2018	Secrétaire de Séance : Christian BENEITO

Présents : Xavier TORNIER, Christian BENEITO, Gaël MIANO, Yves GAZZOLA, Michel SIBUET, Sandrine BERTHET, Denis AMANN, Fabienne LASSIAZ, Yacine ALIOUA, Marie Joséphe SABAÏNI, Myriam LHOST-DUNOYER

Excusés : Maryline BEGEY, Michel GARDET-CADET, Julien BECCHERLE (procuration à Xavier TORNIER)

Absente : Sylvaine MILLAT

NOMBRE DE CONSEILLERS formant la majorité des membres :

EN EXERCICE 15

PRESENTS 11

VOTANTS 12

A 19h30, le quorum étant atteint (11 personnes, 12 votants) le conseil peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

RAPPEL DE L’ORDRE DU JOUR INITIAL

DELIBÉRATIONS

FINANCES

- Décision modificative n°1

TRAVAUX

- Extension de la Tourmotte : Délibération modificative de la demande de subvention à la Région Auvergne Rhône-Alpes

ENVIRONNEMENT

- Convention d’autorisation temporaire de passage en terrain privé d’un itinéraire de randonnées de tout type de pratique non-motorisée

RESSOURCES HUMAINES :

- Extension du RIFSEEP : Agents techniques et administratifs
- Tableau des effectifs
- Convention d’adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire
- Renouvellement convention d’objectifs de 3 ans avec le COSI

ASSOCIATIONS

- Chèques associations
- Attribution d’une subvention à l’Association Solidarité Territoires d’Albertville (ASTA)
- Attribution d’une subvention exceptionnelle pour l’association « les petits souliers » (sou des écoles)

ADRESSAGE

- Création de l’Allée de la Haute Combe de Savoie

QUESTIONS DIVERSES

MOTIONS

- Motion relative à la fermeture de la Trésorerie de Grésy-sur-Isère
- Motion relative à la création d’une direction commune entre le centre hospitalier d’Albertville-Moùtiers (CHAM et le Centre Hospitalier de Métropole Savoie (CHMS)

AUTRES QUESTION DIVERSES

- Bilan social 2015-2017
- Location de la Tourmotte : Nuisances sonores et sécurité
- Pesticides : Problème de traitement des vergers
- Brûlage sauvage
- Inscription au concours NUCLE’ART
- Charte d’entretien des espaces publics : Label « ZERO PHYTO », Label « terre saine, communes sans pesticide » du Ministère de l’Environnement

PROPOSITION DE MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire propose au Conseil municipal les modifications ci-dessous :

AJOUTS DELIBÉRATIONS :

- Création d'un poste d'adjoint administratif
- Règlement général sur la protection des données personnelles (RDGP)

RETRAITS DELIBÉRATIONS :

- Tableau des effectifs
- Renouvellement conventions d'objectifs de 3 ans avec le COSI (fin 31/12/2018)

AJOUTS QUESTIONS DIVERSES :

- Salle de la Tourmotte : Location à des structures privées
- Dénomination d'un lieu « Simone VEIL »
- Point sur les travaux
- Circulation
- Lamas
- Relais commune – agglomération ARLYSÈRE
- Visite de la commune par les élèves

RETRAIT QUESTIONS DIVERSES :

- Bilan social 2015-2017

Le Conseil municipal donne son accord sur ces modifications à l'ordre du jour

Le compte rendu du Conseil municipal du 6 avril 2018 est adopté à l'unanimité des membres votants.

DELIBÉRATIONS

FINANCES

DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire présente les décisions modificatives :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
7381	Taxe additionnelle droits de mutation	+14 000 €	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
678	Autres charges exceptionnelles	-10 000 €	
023	Virement section investissement		+24 000 €
6554	Contribution organ. Regroup	-92 000€	
65541	Compensation charges territoriales		+46 000 €
65548	Autres contributions		+46 000 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
021	Virement de la section de fonctionnement	+24 000 €	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
020	Dépenses imprévues investissement	-10 440 €	
2031	Frais d'études	-13 000 €	
2152	Installations de voirie		+37 000 €
21578	Autre matériel et outillage		+7 200 €
2183	Matériel de bureau et informatique		+3 240 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ **APPROUVE** la décision modificative ci-dessus

TRAVAUX

EXTENSION DE LA TOURMOTTE **DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES** **DELIBERATION MODIFICATIVE A LA DELIBERATION N° 01/2018**

La commune de TOURNON engage sur l'année 2018 une réfection et extension du bâtiment du site de la TOURMOTTE, qui comprend une salle d'activité en Rez-de-chaussée, une bibliothèque en R+1 et des salles de réunion en R+2.

Les travaux 2018 consistent en une extension de la salle d'activité avec reprises des menuiseries et une mise en conformité du bâtiment au titre de l'accessibilité.

Le permis de construire a été accordé. Les travaux devraient être réalisés entre le 31/08/2018 et le 31/12/2018.

Le projet ayant évolué, le montant global des travaux correspondant à cette tranche est estimé à ce jour à 250 167 € HT.

Pour l'ensemble de ces travaux, la commune sollicite auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes une subvention à hauteur de 100 000 € au titre du contrat Ambition Région

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ **AUTORISE** le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour accompagner ce projet.

ENVIRONNEMENT

ITINERAIRES DE RANDONNEE **CONVENTION DE PASSAGE EN PROPRIETE PRIVEE** **AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ARLYSERE**

Dans le cadre des projets Espaces Valléens « Protéger et valoriser les ressources alpines pour un développement durable des territoires en montagne », L'agglomération ARLYSERE souhaite mettre en place un réseau de sentiers au service des habitants et des touristes qui séjournent sur notre territoire.

Afin de mieux gérer les questions de responsabilité, d'aménagements et d'entretien de ces itinéraires de randonnée, l'agglomération souhaite conventionner avec les propriétaires identifiés. Cette convention permettra à l'agglomération de prendre en charge les aménagements de sécurité, le balisage et l'entretien de ces itinéraires de randonnée.

La convention a un caractère révocable et peut être dénoncée par le propriétaire à tout moment en justifiant sa décision.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer cette convention.

RESSOURCES HUMAINES

DELIBÉRATION

instituant le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes réglementaires, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables à ses agents.

Ce régime indemnitaire se substitue à toutes les primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir.

Le Maire propose à l'assemblée délibérante d'instaurer le RIFSEEP

- Les montants maxima (plafonds) évolueront selon les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires de l'Etat.
- Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget chaque année.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés décide

- ✓ **D'INSTAURER** l'IFSE
- ✓ **D'INSTAURER** le CIA

RESSOURCES HUMAINES

CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Suite au départ de la secrétaire de Mairie en 2017, le poste a été pourvu au travers d'un contrat à durée déterminée qui vient à expiration le 30 septembre 2018. Afin d'assurer la continuité du service, il est proposé de stagiairiser la secrétaire actuelle. Pour ce faire, il convient de créer un poste d'adjoint administratif.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi de secrétaire de mairie à temps non complet, soit 27/35^{ème}, à compter du 1^{er} octobre 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés décide

- ✓ **D'ADOPTER** la proposition de Monsieur le Maire
- ✓ **DE MODIFIER** ainsi le tableau des emplois,
- ✓ **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

RESSOURCES HUMAINES

CONVENTION avec le CENTRE DE GESTION 73 pour l'adhésion à la MISSION DE MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE

Monsieur le Maire précise que la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle a prévu, jusqu'au 18 novembre 2020, l'expérimentation d'une procédure de médiation préalable, notamment pour les contentieux qui intéressent la fonction publique.

Le Centre de Gestion 73 a accepté d'être médiateur auprès des collectivités et établissements publics affiliés et non affiliés, en cas de litige avec leurs agents.

Il est signalé qu'au regard de la procédure juridictionnelle, la médiation offre de nombreux avantages. En effet, ce mode alternatif de règlement des litiges constitue une solution personnalisée et adaptée au contexte et à la réalité des situations litigieuses. La médiation permet de restaurer le dialogue entre l'agent et son employeur afin de favoriser le rétablissement d'une relation de confiance.

Ce nouveau service ne génère aucune dépense supplémentaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de l'autoriser à signer la convention d'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire conclue avec le Cdg73 jusqu'au 18 novembre 2020, date de fin de l'expérimentation nationale.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ **APPROUVE** la convention d'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire conclue avec le Cdg73 jusqu'au 18 novembre 2020,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le Cdg73.

ASSOCIATIONS

CHEQUES ASSOCIATIONS 2017/2018

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération en date du 12 décembre 2003 concernant la modification du règlement des "chèques Associations".

Monsieur le Maire indique que **43 nouveaux chèques associations** ont été retournés en mairie pour la saison 2017/2018.

ACTIVITÉ	Nbre de chèques	Nbre d'enfants	Participation	Subv	TOTAL
ASSOCIATIONS					
AVENIR GYMNIQUE DE MERCURY	2	1	70 €	30 €	100 €
CLUB ALPIN FRANÇAIS ALBERTVILLE	2	1	70 €	30 €	100 €
CLUB BF SAVATE ALBERTVILLE	4	2	140 €	60 €	200 €
CYCLO VTT GILLERAIN GILLY/ISERE	4	2	140 €	60 €	200 €
DANSE A LA CLE FRONTENEX	2	1	70 €	30 €	100 €
ECOLE MUSIQUE ET DANSE ARLYSERE	4	2	140	-	140 €
ESF DU PAYS DE FAVERGES	1	1	35 €	15 €	50 €
HAPKIDO-ALBERTVILLE	2	1	70 €	30 €	100 €
HARMONIE GRESY SUR ISERE	4	2	140 €	60 €	200 €
PREMIERE COMPAGNIE D'ARC D'ALBERTVILLE	2	1	70 €	30 €	100 €
SCOUTS GUIDES DE FRANCE	2	1	70 €	30 €	100 €
SKI CLUB OLYMPIQUE BELLE ETOILE	6	4	210 €	90 €	300 €
SKI MONTAGNE ALBERTVILLE	4	2	140 €	60 €	200 €
SOUA RUGBY ALBERTVILLE	1	1	35 €	15 €	50 €
VELO TRIAL PETIT CŒUR LA LECHERE	3	2	105 €	45 €	150 €
TOTAUX : 15 associations	43 Chèques	24 enfants	1 505 €	585 €	2 090 €

DECISION

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ **DECIDE** d'attribuer pour l'année 2017/2018, une subvention aux associations sportives et culturelles, dont les chèques ont été retournés, pour un montant de **2 090 Euros**. Cette somme se divise en deux parties : **1 505 Euros** sont destinés à aider les familles et **585 Euros** pour aider les associations qui accueillent les enfants de Tournon. (Détail en annexe).
- ✓ **PRECISE** que les crédits nécessaires correspondants sont prévus au budget.

ASSOCIATIONS

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE **ASSOCIATION SOLIDARITE TERRITOIRES D'ALBERTVILLE - ASTA**

Une demande de subvention exceptionnelle a été déposée en Mairie de Tournon par l'Association Solidarité Territoires d'Albertville (ASTA). Celle-ci accompagne une famille de 7 personnes accueillie par un couple résidant à TOURNON.

Le Maire propose que la commune de TOURNON attribue à cette association une subvention exceptionnelle de 150 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ **DECIDE** d'accorder une subvention exceptionnelle de 150 € à l'Association Solidarité Territoires d'Albertville (ASTA).

ASSOCIATIONS

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE **ASSOCIATION « LES PETITS SOULIERS »**

Le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association des parents d'élèves des écoles « Les petits souliers » d'un montant de 200 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ **DECIDE** d'accorder une subvention exceptionnelle de 200 € à l'Association « Les petits souliers »

ADRESSAGE

DENOMINATION D'UNE VOIRIE : ALLÉE DE LA HAUTE COMBE DE SAVOIE

Monsieur le Maire propose d'ajouter l'**Allée de la Haute Combe de Savoie** (Lotissement Tétrapole 1) à la liste des voies et places publiques de la commune de TOURNON.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ **APPROUVE** la dénomination de l'Allée de la Haute Combe de Savoie
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants

TRAITEMENT DES DONNEES

REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES (RGPD) **Mise en conformité des traitements de données à l'égard de la nouvelle réglementation européenne**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'entrée en vigueur du Règlement Général Européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) le 25 mai dernier.

L'objectif du règlement qui vient unifier la réglementation dans les pays de l'Union européenne est d'apporter plus de protection pour les citoyens dont les droits seront renforcés, mais aussi plus de responsabilités pour ceux qui traitent des données personnelles.

Depuis le 25 mai, les collectivités doivent assurer leur propre conformité avec les nouvelles dispositions du RGPD.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'AGATE (Agence Alpine des Territoires) a réalisé plusieurs sessions d'information sur cette nouvelle réglementation et qu'en outre, elle va proposer prochainement une offre de service comportant une mission de DPD mutualisée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ **MANDATE** Monsieur le Maire pour étudier les mesures et moyens à mettre en œuvre pour la conformité de la collectivité vis-à-vis du RGPD, le cas échéant en lien avec l'AGATE.

QUESTIONS DIVERSES

MOTION 01/2018

Devenir des trésoreries de Grésy-sur-Isère et Beaufort

La Direction Générale des Finances Publiques vient de faire savoir qu'elle prévoit, à compter du 1^{er} janvier 2019, la suppression des trésoreries de Grésy-sur-Isère et de Beaufort au motif d'un regroupement avec la trésorerie d'Albertville.

La Direction Générale des Finances Publiques explique cette décision au vu du contexte global de dématérialisation des services et du rattachement de ces trésoreries à celle d'Albertville pour ce qui concerne la gestion publique locale et avec le service des impôts des particuliers et des entreprises d'Albertville pour le recouvrement de l'impôt.

Faisant le constat des manques de moyens que connaissent actuellement les services Finances Publiques et plus spécifiquement la Trésorerie d'Albertville, générant des délais de paiement non conformes à la réglementation et mettant en grande difficulté les entreprises, il est proposé au Conseil Municipal d'adresser une motion à la Direction Générale des Finances Publiques s'inquiétant de ces mesures, afin que les moyens soient confortés et mutualisés sur le territoire, plus particulièrement en Trésorerie d'Albertville, de manière à accompagner les collectivités et leurs évolutions.

Dans le même temps, le conseil municipal demande que des moyens soient laissés sur les territoires, et donc sur la commune de Frontenex, pour permettre le recouvrement des impôts des particuliers au plus près des lieux de vie.

Enfin, il est souhaité que tous les moyens humains déployés sur le territoire soient maintenus pour mieux répondre aux attentes des collectivités et par conséquent des usagers.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ **ADOpte** la motion présentée ci-dessus

MOTION 02/2018

Motion relative à la création d'une direction commune entre le centre hospitalier d'Albertville-Moùtiers (CHAM) et le centre hospitalier de Métropole Savoie (CHMS)

L'Agence Régionale de Santé (ARS) a émis le souhait de créer une direction commune intégrant les centres hospitaliers d'Albertville–Moûtiers (CHAM) et de Saint-Pierre d'Albigny au sein de la direction commune existante autour du Centre Hospitalier de Métropole Savoie (CHMS).

Monsieur le Maire expose les conditions posées par le conseil de surveillance du CHAM dans sa séance du 28 mai 2018 :

- PRÉSERVER les prérogatives du conseil de surveillance et des instances ;
- RESTAURER l'image de l'établissement ;
- FINALISER un projet médical tenant compte de sa vocation de proximité ;
- GARANTIR une offre de soins sur le site de Moûtiers ;
- ORGANISER la sécurisation d'un dispositif d'aide médicale urgente efficient dans la vallée de la Tarentaise ;
- RECONFIGURER ou reconstruire les EHPAD des deux sites du CHAM dans des délais rapides ;
- S'ENGAGER à dresser un bilan dans les 6 mois

Monsieur le Maire propose d'adopter la motion ci-dessus

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

✓ **ADOpte la motion présentée ci-dessus**

- Vote pour : 11
- Sandrine BERTHET ne prend pas part au vote : 1

SALLE DE LA TOURMOTTE

Rappel : La salle de la Tourmotte sera fermée pour travaux du 31 août 2018 au 15 janvier 2019 (sous réserve du respect du calendrier des travaux). Les salles de réunion et la bibliothèque restent accessibles.

La salle de la Tourmotte est régulièrement louée à des particuliers le week-end. La proximité de cette salle avec des habitations amplifie les nuisances sonores. Le règlement intérieur de la salle sera amendé et insistera sur le respect du voisinage. Des consignes seront également données lors de la réservation et la remise des clés afin de responsabiliser les locataires.

Par ailleurs, le conseil municipal réfléchit à la possibilité de louer la salle à des sociétés privées ou à réserver la location aux seuls habitants de la commune.

Retour sur le bal de fin d'année : Le service de sécurité qui était prévu n'a pas tenu ses engagements et a annulé sa participation à 19h00 le soir même. Une réflexion est d'ores et déjà engagée pour envisager la suite à donner à cette manifestation.

PULVERISATION DES PESTICIDES SUR LES ARBRES FRUITIERS

Ce sujet est régi par le code rural (*arrêté du 4 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime*) et il n'existe actuellement aucune disposition législative qui définisse une zone tampon entre les lieux de vie et les zones d'épandage de pesticides.

Il n'y a pas de règle particulière qui soit de la compétence de la commune. De ce fait, la commune ne peut intervenir au-delà d'une information/communication avec les agriculteurs concernés.

BRULAGE SAUVAGE DE DECHETS

Il est rappelé que le brûlage à l'air libre est interdit. Concernant les déchets non dangereux comme les déchets de bois non traité, les plastiques, les cartons d'emballages, les déchets verts, etc ; le brûlage est

sanctionné selon l'article 7 du décret 2003-462 du 21 mai 2003 et l'article 131-13 du code pénal d'une amende qui peut aller jusqu'à 450 Euros. Concernant le brûlage de déchets toxiques, il s'agit d'une infraction plus grave relative aux déchets dangereux comme les huiles de vidange, les solvants, les déchets de bois traité, les pots de peinture vides, les bombes aérosols... Cette pratique est considérée comme un délit sanctionné selon l'article L.541-46 du Code de l'environnement. Cette infraction est passible d'une amende qui peut aller jusqu'à 75 000 € et d'une peine de deux ans d'emprisonnement.

Source : LEGIFRANCE : <http://www.legifrance.gouv.fr/>

CONCOURS ART-nucléart

L'objectif du concours ART-nucléart est de permettre la conservation-restauration des objets, majoritairement en bois du patrimoine des communes françaises. Le conseil municipal, accompagné par une guide conférencière, a souhaité renouveler sa candidature au concours « *Sauvez le patrimoine de votre commune* » en présentant des éléments du mobilier de l'église paroissiale Saint Clair de Tournon : une paire de grands reliquaires, une paire d'anges céroféraires et un groupe de l'annonciation.

Résultats du concours en octobre.

Par ailleurs, Gaël MIANO informe le conseil municipal que deux reliquaires sont en cours de restauration.

LABEL « ZERO PHYTO »

Afin de valoriser les collectivités ayant atteint le « zéro phyto », une labellisation officielle est proposée à toutes les communes d'Auvergne et de Rhône-Alpes par la Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles de Rhône Alpes. Le Maire a proposé à un conseiller municipal d'étudier l'intérêt de cette proposition.

RELAIS COMMUNE – AGGLOMERATION ARLYSERE

La commune de Tournon s'est portée volontaire auprès de l'agglomération ARLYSERE pour faire partie du panel expérimental visant à être l'interface entre les administrés et l'agglomération.

DENOMINATION D'UN LIEU

Une proposition de nommer un lieu dédié à Simone VEIL sur la commune de Tournon a été faite. Le conseil municipal étudiera cette proposition lors d'un prochain conseil municipal.

TRAVAUX

L'entretien des voiries a été réalisé. Des compléments de travaux ont été apportés route de l'aérodrome.

Projet d'amélioration de l'éclairage public : Une demande de subvention a été déposée auprès du Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie (SDES). Celui-ci ne prendrait en compte que les horloges astronomiques. Un travail sera conduit avec le SDES pour revoir cette demande de subvention ; faute de quoi, les travaux de rénovation et donc d'économie d'énergie sur l'éclairage public ne pourront avoir lieu.

Mur de soutènement et parking route de la Tourmotte : Suite au dossier de demande de subvention déposé auprès du Département, la commune a reçu l'accord de principe pour commencer les travaux. Cet accord ne présage pas l'attribution d'une subvention.

CIRCULATION

- Carrefour route de Vizeron-Route des Granges : La vitesse excessive des véhicules à ce carrefour crée un danger. Des propositions ont été faites : installation d'une croix de Saint-André, sens unique. Les riverains seront sollicités pour avoir leurs avis.

- Route des Vignes : Un marquage au sol sur le haut de la route des Vignes permettrait d'améliorer la visibilité et de signaler la priorité à droite.

VISITE DE LA COMMUNE POUR LES ELEVES

Une visite de Tournon a été organisée pour les élèves de la classe de CM1/CM2. Une guide conférencière leur a fait découvrir l'histoire médiévale de notre village. Le retour des instituteurs et des enfants est positif.

LAMA

Suite à la mort des deux lamas, la commune se renseigne pour en acquérir deux nouveaux.

La séance est levée à 22h

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : VENDREDI 7 SEPTEMBRE 2018 A 19H30